



droit LPP divorce francais

Par **Jadouille**, le **16/05/2023** à **15:53**

bonjour,

je suis divorcée depuis le 03/06/22 en France après 33 années de mariage.

Mon ex mari travaille en suisse depuis toujours et moi même depuis 5 ans.

Je souhaite faire valoir mes droits LPP durant cette période.

Je ne sais pas vers quel organisme me tourner, les caisses de retraite ne m'ont été d'aucune aide.

je vous remercie par avance de l'intérêt que vous portez à ma demande.

cordialement

Muriel

Par **youris**, le **16/05/2023** à **16:24**

bonjour,

la loi sur la prévoyance professionnelle concerne la Suisse et non la France.

Légavox est un site de droit essentiellement français donc je vous conseille de vous renseigner auprès d'un site suisse.

salutations